


**Société Anonyme des
Produits Céramiques
de St-Remy-Chimay
(Belgique)** 

ALBUM

des

Carrelages céramiques fins, à dessins incrustés



Société Anonyme des Produits Céramiques de St-Remy-lez-Chimay (Belgique).

Directeur : Paul RAQUET, Ingénieur.

Adresse télégraphique ; Ceramico-Chimay
Téléphone n° 38

Renseignements.

Nos carreaux sont en grès-cérame fin, décorés par incrustation et mesurant 0^m 15 x 0^m 15 de côté environ. Il faut 45 carreaux pour un mètre carré. Ceux de formes hexagonales ont 0^m 15 du cercle inscrit environ. Il en faut 54 pour un mètre carré. Un mètre carré pèse approximativement 40 kilos.

Par le choix des matières premières que nous employons, par les soins que nous apportons à la fabrication et la très haute température à laquelle ils sont soumis pour leur cuisson, nos carreaux acquièrent une qualité tout-à-fait supérieure, une dureté excessive, sont parfaitement vitrifiés, par conséquent non poreux, à surface très lisse, pouvant rayer et couper le verre, faire feu au briquet. Ni les acides, ni les gelées les plus fortes n'ont de prise sur eux. Les taches de graisse n'y laissent pas de trace, leur durée est indéfinie, la dureté de la surface n'étant pas susceptible d'usure. Leur nettoyage et entretien sont des plus faciles. C'est, sans contredit, **le nec plus ultra** des pavements et les carreaux de St-Remy-Chimay peuvent être comparés avec avantage sérieux aux carreaux des meilleures fabriques belges et étrangères.

Les nuances des dessins d'incrustation représentés dans l'album, ne sont qu'approximatives des teintes réelles des carreaux.

Conditions générales de ventes.

Les carreaux sont vendus, pris et agréés définitivement, sur wagon ou sur quai à notre **Usine de St-Remy-Chimay**. L'emballage en caisses ordinaires est compté à fr. 0.80 par mètre carré de carreaux emballés. L'emballage en caisses ferrees, pour l'exportation, est compté à raison de **un franc** par mètre carré de carreaux emballés. Nous ne reprenons pas les emballages.

Les expéditions d'un poids supérieur à 500 kilos se font en vrac, sur wagon.

Les marchés conclus et les prix remis verbalement doivent être confirmés. En ce qui concerne les marchandises en magasin, nos propositions de vente sont toujours sous réserve d'inventus. Les prix s'entendent par mètre carré et, sauf stipulation contraire, sont toujours payables en nos bureaux à St-Remy-Chimay à 30 jours, date de l'expédition et sans escompte, en monnaie ayant cours legal en Belgique. Nos dispositions sur les clients ne constituent pas une dérogation formelle à ces conditions.

Les fractions de carreaux en 1/2, 1/3 et 1/5 en teintes unies employées pour complément de surface des pavements, sont comptées au même prix que le fond du carrelage dont elles font partie.

Les renseignements sur les prix de transport sont toujours donnés sans responsabilité de notre part.

Les délais convenus pour les fournitures ne sont pas de rigueur. Un retard dans la livraison ne peut donner lieu à des dommages-intérêts que pour autant qu'il en ait été spécialement stipulé. Dans le cas d'accidents survenus à nos usines, d'arrêt par force majeure ou de non livraison de wagons par le chemin de fer, nos obligations, quant aux termes de livraison, sont suspendues. Toutes contestations judiciaires seront soumises aux Tribunaux de Charleroi.

Projets de carrelages.

Nous nous chargeons, sans frais pour l'acheteur, de la confection des plans et projets de pavements. Il suffit de nous envoyer un plan ou croquis avec indications de la forme et des dimensions des places à carrelar, en nous indiquant les numéros des dessins choisis.

Il n'est pas nécessaire d'employer toujours, avec les dessins choisis pour le fond d'un carrelage, les bordures qui les accompagnent dans notre album. Chaque client n'a dans le choix de la bordure, que sa préférence à consulter.

Société Anonyme des Produits Céramiques de St-Remy-lez-Chimay (Belgique)

Pose.

La pose des carreaux se fait sur une aire bien préparée, damée fortement et recouverte d'une couche de sable, pour autant qu'il s'agisse d'un pavement à l'intérieur; mais dès que l'on doit carreler cours, trottoirs ou passages ayant à supporter beaucoup de fatigue, il convient d'établir un bétonnage ou pavage en briques. On doit également en agir de même pour tout pavement à l'extérieur afin d'éviter le soulèvement par les fortes gelées. Si l'on doit carreler sur voûtes établies sur poutrelles de fer trop légères, qui produiraient des oscillations ou trépidations, on prendra la précaution indispensable de poser les carreaux à plein bain de mortier de ciment dans les joints. Éviter avec soin les platras dans les remblais formant l'aire à carreler. Leur présence y constatée serait un cas de non responsabilité de l'ouvrier poseur ou de l'entrepreneur du carrelage. La Société garantit l'exécution des ouvrages par des ouvriers poseurs capables et expérimentés. Ces entreprises se font à la journée; au mètre carré ou à forfait selon convention à intervenir. Nous fournissons sur demande le ciment nécessaire à la pose de nos carreaux, même quand cette pose ne nous est pas confiée. Nous ne reprenons pas les toiles qui ne sont d'ailleurs pas facturées. Nous mettons nos ouvriers poseurs, aussitôt que possible, à la disposition des personnes qui nous en font la demande. Elles ont à leur charge : 1° Frais de voyage aller et retour; 2° Le logement et la pension pendant le séjour; 3° Cinq francs par journée de travail de dix heures, en y comprenant les jours de route; 4° Le sable de bonne qualité nécessaire à la fabrication du mortier et à la couche de l'aire à carreler; et 5° Un ouvrier pour aider le poseur.

Nous prions nos clients de vouloir régler le compte de l'ouvrier avant son départ et nous leur saurons gré de mentionner, sur la feuille de route dont il sera porteur, les observations qu'ils auraient à nous faire.

Nettoyage.

Après que la pose est terminée, avec joints bien remplis, on procède au nettoyage au moyen de la pierre ponce, grès doux ou brique et du sable pour enlever toute trace de ciment à la surface. Si, à la suite du lavage à l'éponge ou linge, les carreaux restaient ternes étant secs, il y aurait lieu de renouveler le premier nettoyage qui, n'ayant pas été assez énergique, aurait laissé, à la surface des carreaux, une légère couche de ciment. On pourrait à la rigueur, employer l'acide chlorhydrique étendue d'eau, mais avec beaucoup de précaution, à cause de l'effet nuisible de cet acide sur le ciment des joints.

Après que le carrelage est parfaitement propre, on l'entretient par lavage à l'eau chaude avec un peu de savon noir ou préférentiellement du savon de Marseille qui conserve et ravive même le brillant de la surface des carreaux.

Observation importante.

Par l'assemblage de différentes sortes de carreaux, soit dessins avec dessins, dessins avec unis ou unis avec unis, on peut obtenir des effets très heureux et de joli aspect, qui peuvent se multiplier autant qu'on le désire. Ces combinaisons sont à recommander lorsque les surfaces à carreler sont considérables, soit églises, écoles, édifices publics, passages, salles de réunions, théâtres, etc. Sur demande, nous nous chargeons de créer, sans frais pour l'acheteur, ces sortes de combinaisons.

S^{té} An^{me} des Produits Céramiques de S^t-Remy lez-Chimay (Belgique)



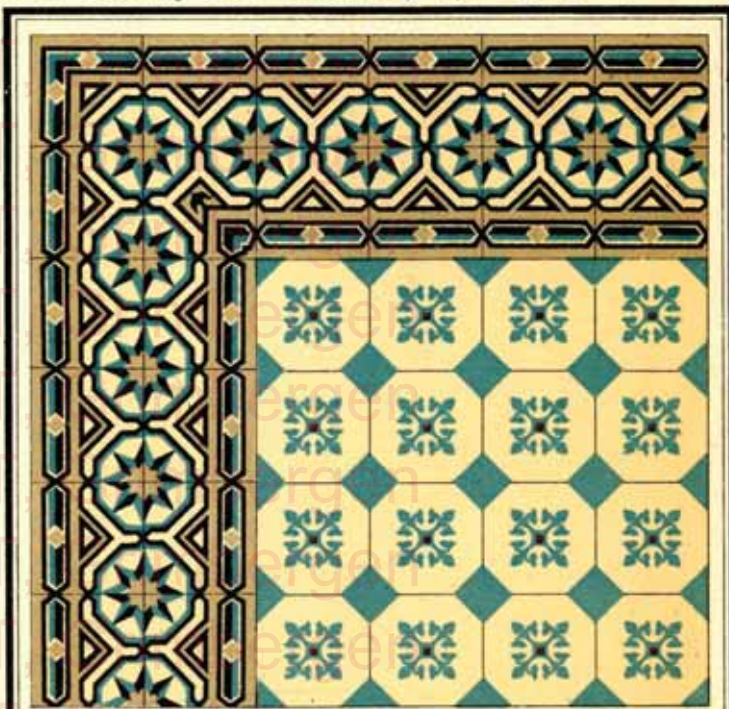
PLINTHE N^o 5



PLINTHE N^o 5^A



PLINTHE N^o 45



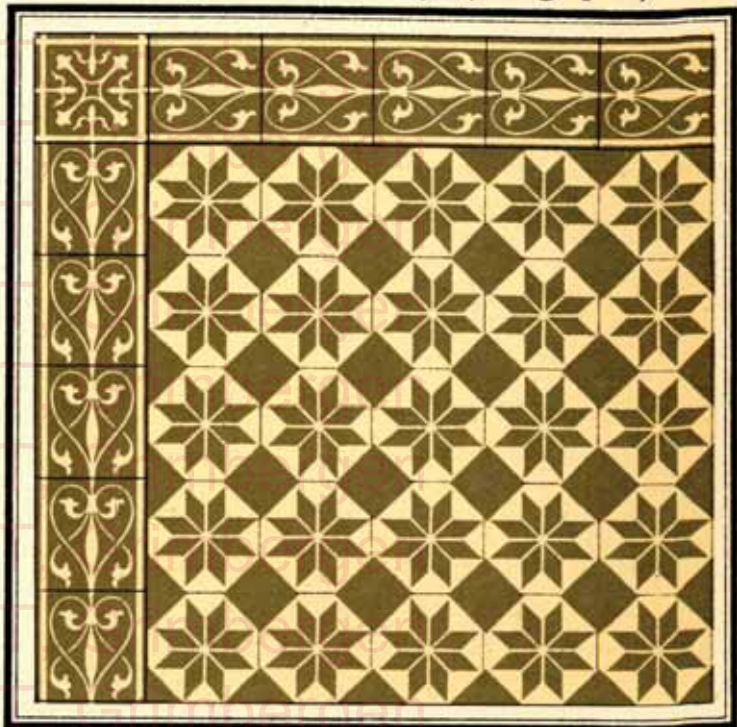
Bordure N^o 40

Fond N^o 6 Fl.bleue Octogone



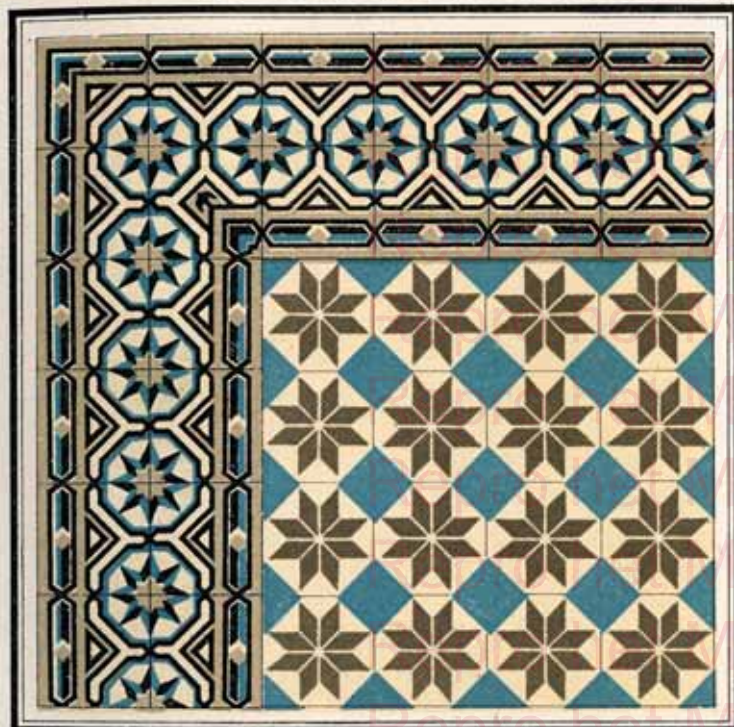
Bordure N° 39

Fond N° 7



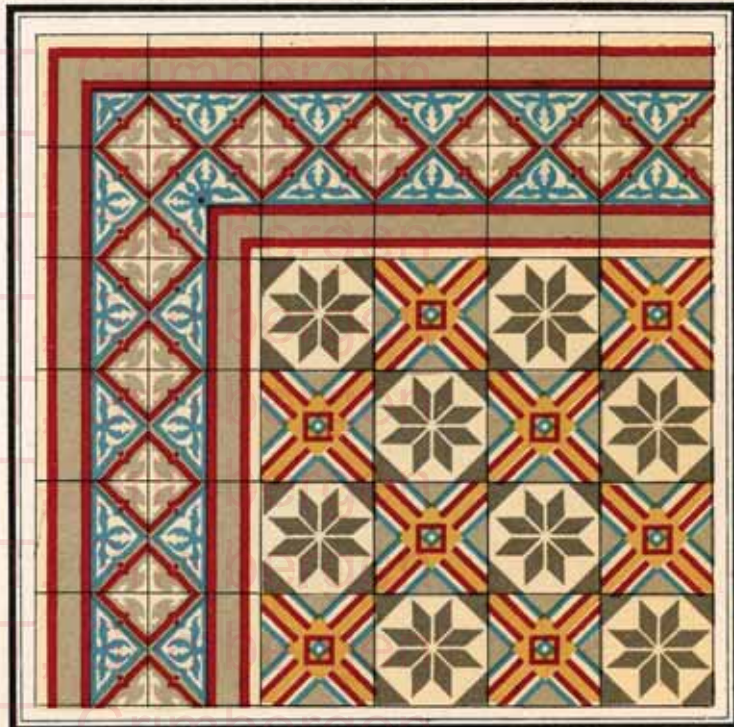
Bordure N° 11

Fond N° 8 Octogone



Bordure N° 40

Fond N° 8^A Octogone

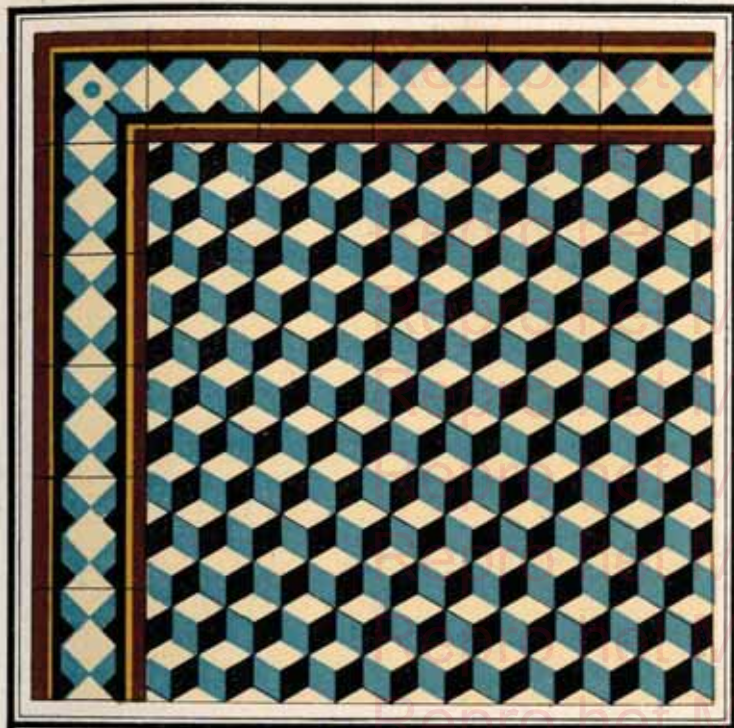


Bordure N° 34

Fond N° 14-8

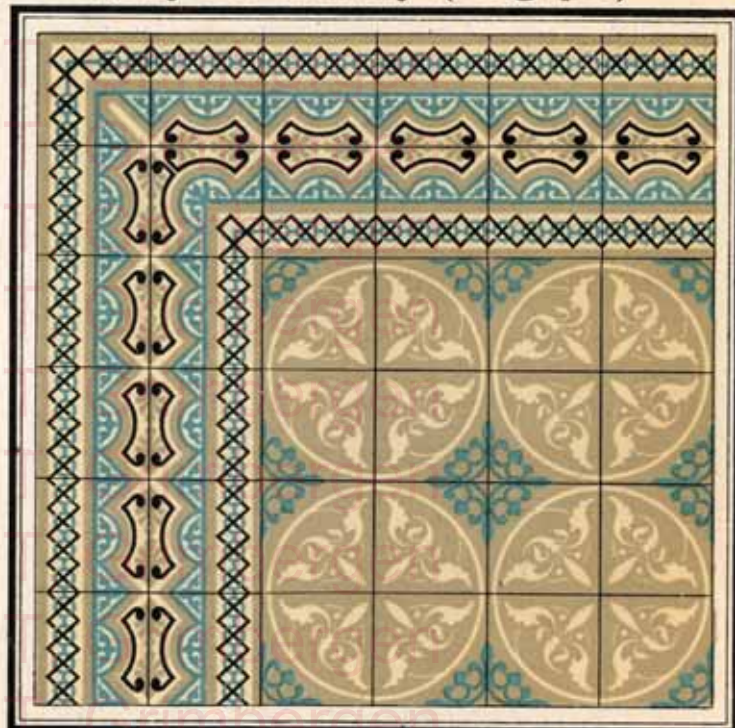
Repro.net MOI, Grimbergen

S^{té} An^{me} des Produits Céramiques de S^t-Remy lez-Chimay (Belgique)



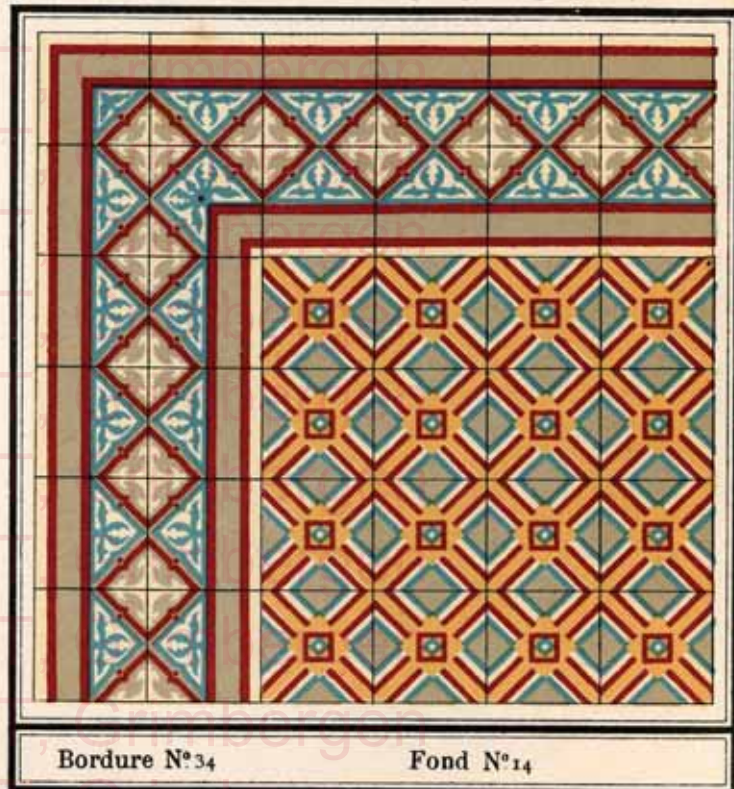
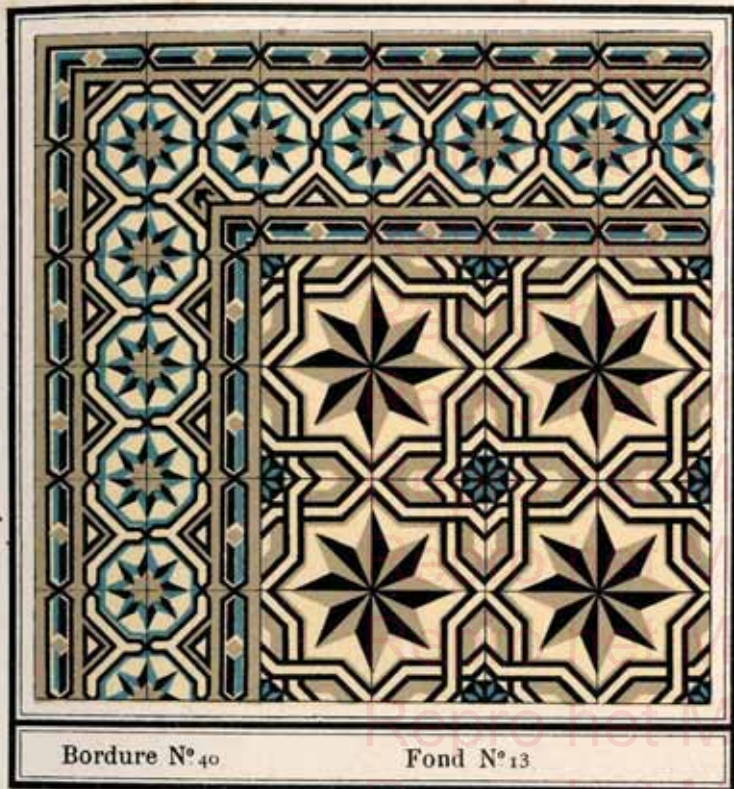
Bordure N° 19A

Fond N° 9A



Bordure N° 39

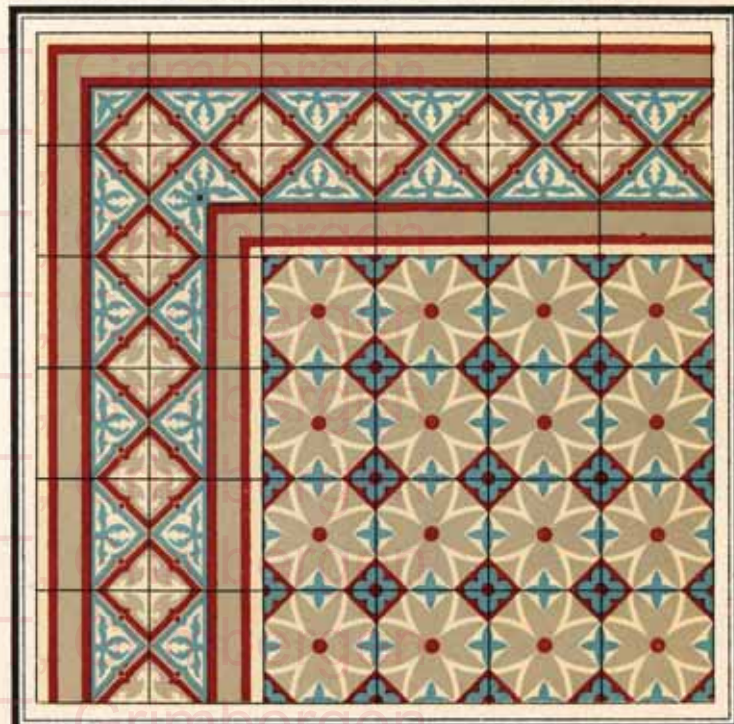
Fond N° 10A





F. N°4 Bord. N°16 F. N°4

Fond N°15



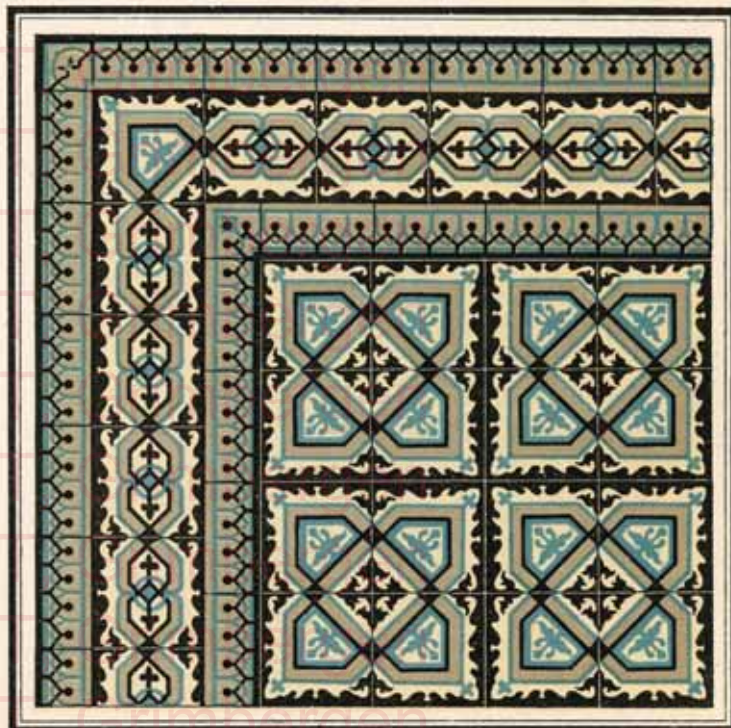
Bordure N°34

Fond N°18



Bordure N° 40

Fond N° 20



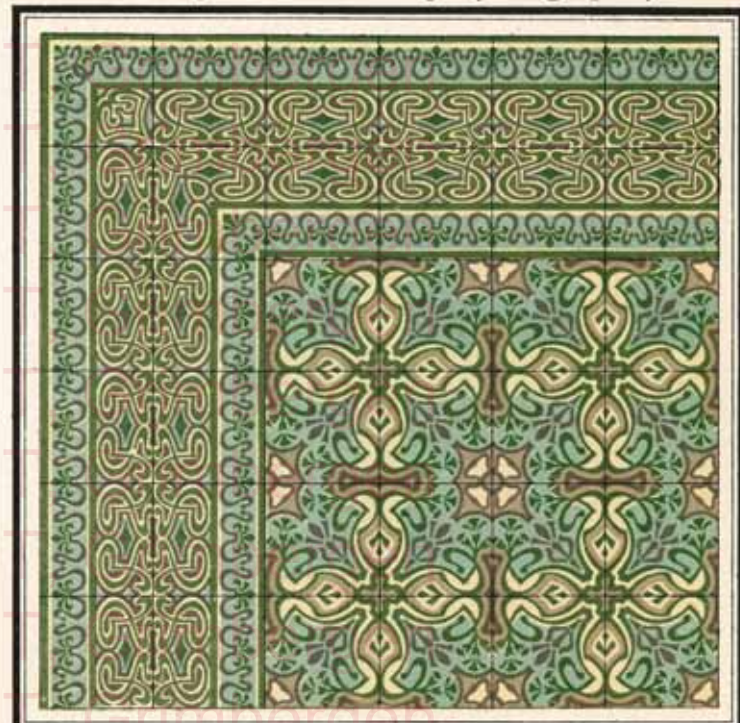
F.N°4^ABord.N°21^AF.N°4^A

Fond N°22^A



Bordure N° 40^A

Fond N° 23



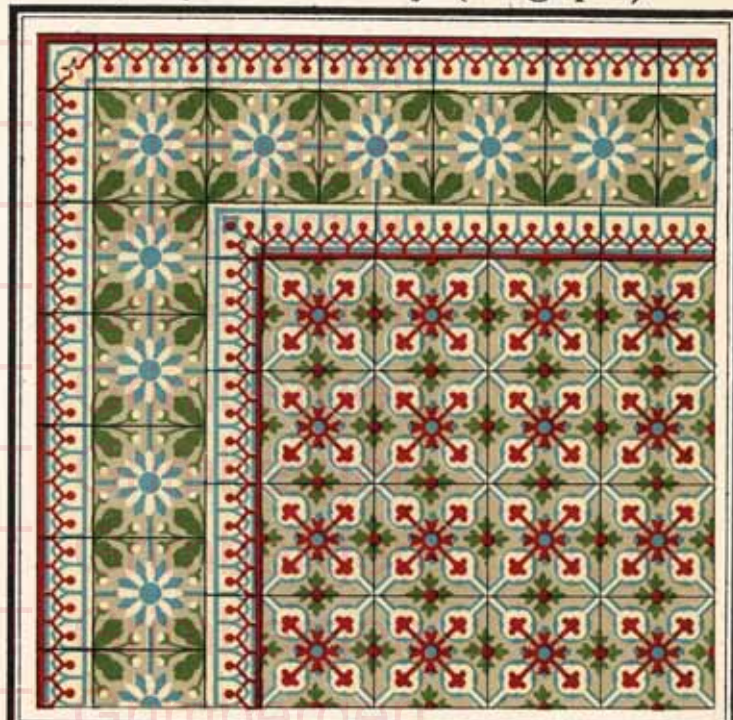
Bordure N° 27

Fond N° 24



Bordure N°39

Fond N°26



F.N°4 Bord.N°26 F.N°4

Fond N°30



F. N° 3 Bord. N° 21 F. N° 3

Fond N° 33 Damier



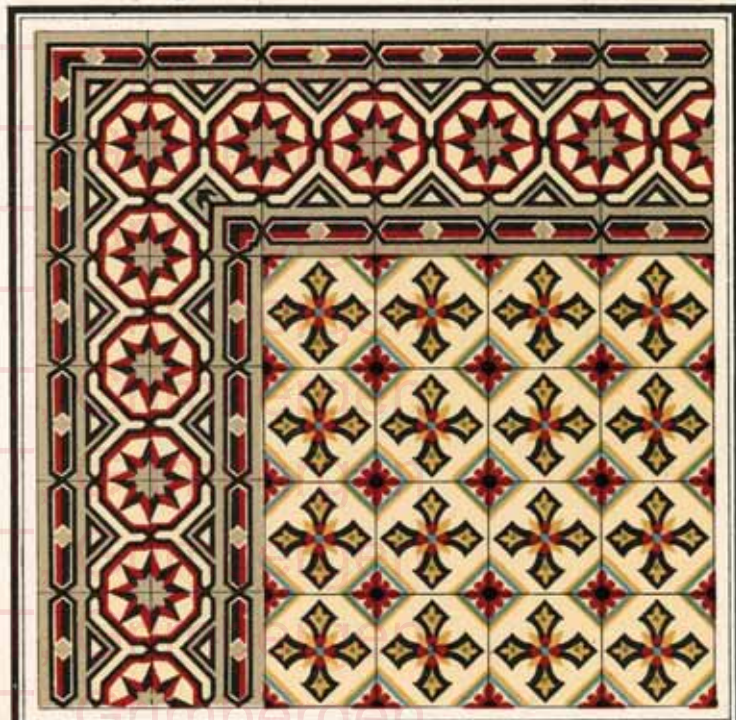
F. N° 3 Bord. N° 31 F. N° 3

Fond N° 35



F. No 3 Bord. No 21 F. No 3

Fond No 36



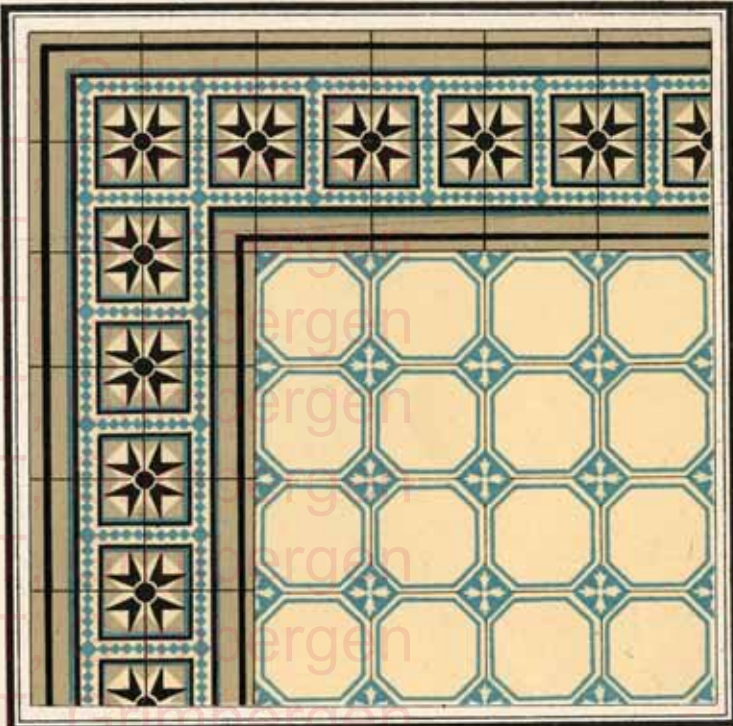
Bordure No 40 A

Fond No 37



F. N°4 Bord. N°16 F. N°4

Fond N°38



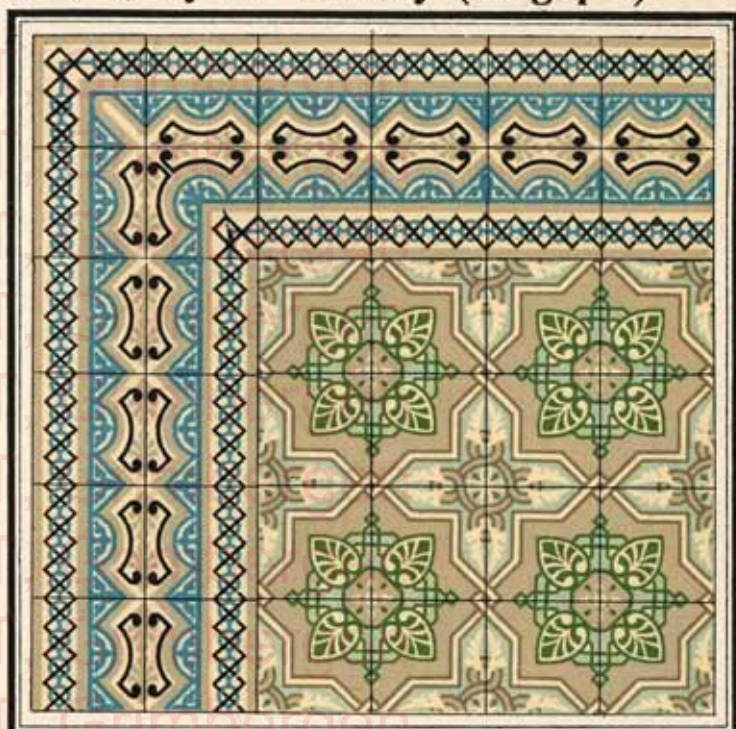
Bordure N°29^A

Fond N°41 Octogone



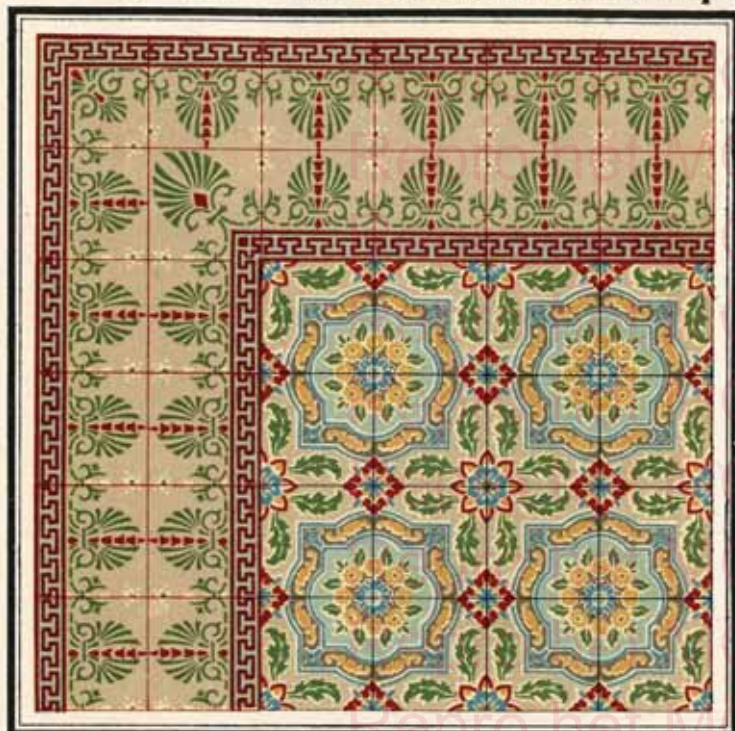
Bordure N° 45

Fond N° 43



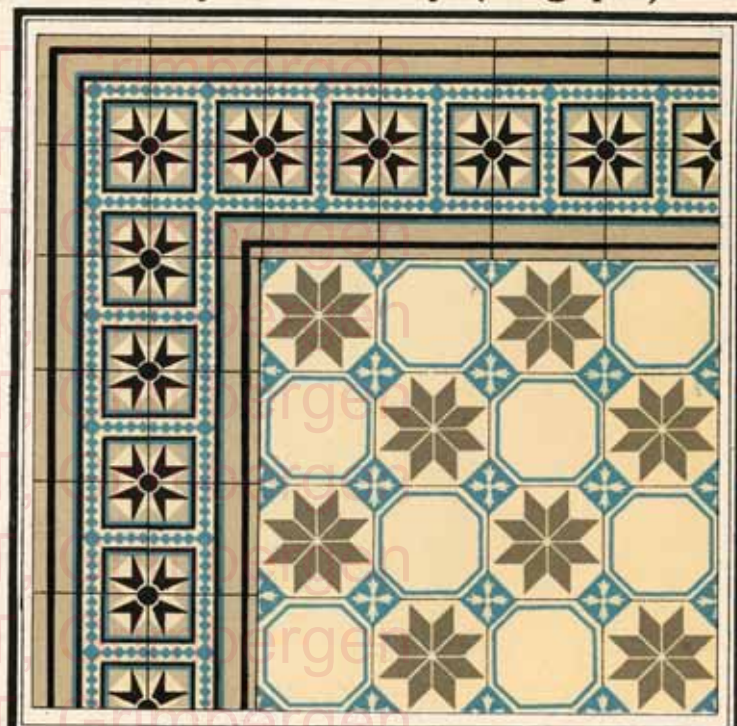
Bordure N° 39

Fond N° 44



Bordure N° 45

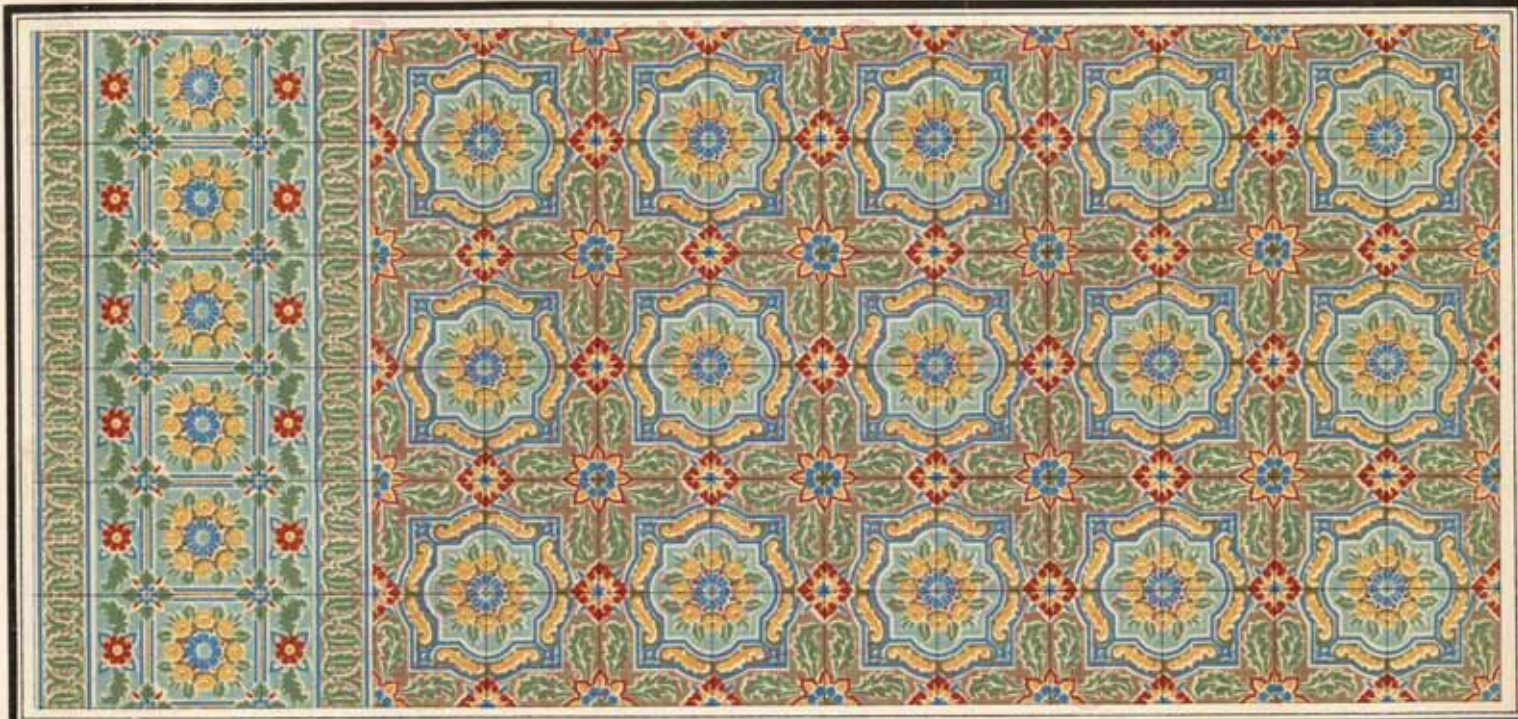
Fond N° 46



Bordure N° 29A

Combinaison N° 47 Octogone

S^{té} An^{mé} des Produits Céramiques de S^t-Remy lez-Chimay (Belgique)



Bordure N° 50

Fond N° 46

Repro het MOF Chimbergen

1318

S^{te} A^{mc} des Produits Céramiques de St-Remy, à Chimay

Tarif N^o 17 pour l'année 1906

Prix-Courant des Carreaux, par mètre carré, en carreaux de 15x15 pesant 40 kilos

DÉSIGNATION DES CARREAUX	1 ^{er} choix	2 ^{me} choix	3 ^{me} choix	4 ^{me} choix	5 ^{me} choix
Les N ^{os} 7 ^a , 8, 10, 11, 12	7,60	6,20	4,75	4,00	3,10
Les N ^{os} 46, 48, 49, 50	8,75	7,50	6,25	5,00	3,10
Tous les autres N ^{os}	7,90	6,50	5,00	4,30	3,10
Les unis, gris, blanc, rouge,	5,65	4,50	3,70	3,10	2,30
Les unis : bleu, vert	7,90	6,50	5,00	4,30	3,10
Dalles de trottoir	5,00	4,50	—	—	—
Carreaux rouges unis de masse pleine	4,80	4,00	3,45	2,65	2,15

N. B. — Les prix s'entendent marchandise en vrac sur wagon à l'usine de Saint-Remy.

Paiement à 30 jours, 2 p. c. d'escompte. — Toute première affaire se traite au comptant 3 p. c. d'escompte.

L'emballage en caisses ordinaires se paie fr. 0,80 par mètre carré et celui en caisses ferrées pour l'exportation se paie fr. 1,00 par mètre carré. — Les emballages ne sont pas repris.

Les expéditions d'un poids supérieur à 500 kilos se font en vrac, sur wagon. L'emballage en vrac est gratuit.

(Sans engagement). Ce tarif annule les précédents.